

ACTION URGENTE

CHINE. DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS ENCOURENT DE LOURDES PEINES

Cheng Yuan, Liu Yongze et Wu Gejianxiong, employés d'une ONG qui lutte contre la discrimination, ont été jugés en secret entre le 31 août et le 4 septembre 2020 pour des accusations de « subversion du pouvoir de l'État ». Ils encourent de lourdes peines de prison s'ils sont déclarés coupables. Leurs familles n'ont été informées du procès que le 10 septembre, près d'une semaine après sa clôture. Aucune autre information sur l'affaire n'a été rendue publique et, depuis, tous les proches se sont vus interdire l'entrée du tribunal populaire intermédiaire de la municipalité de Changsha. Les trois hommes doivent être libérés immédiatement et sans condition car ce sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir mené leurs activités professionnelles et avoir défendu pacifiquement les droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping

Zhongnanhai

Xichang'anjie

Xichengqu, Beijing Shi 100017, Chine

Fax : +86 10 6238 1025

Courriel : english@mail.gov.cn

Monsieur le Président,

*Je vous écris afin de vous faire part de mes vives préoccupations au sujet de **Cheng Yuan** (程渊), **Liu Yongze** (刘永泽) et **Wu Gejianxiong** (吴葛健雄), jugés en secret entre le 31 août et le 4 septembre 2020 pour des accusations de « subversion du pouvoir de l'Etat » (颠覆国家政权罪). Ils sont maintenus en détention au secret depuis plus de 14 mois, sans aucun moyen pour leurs familles et leurs avocats de s'assurer de leur santé physique et psychologique, et je crains qu'ils ne soient soumis à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements.*

Il est consternant d'apprendre que les familles des trois hommes n'ont été informées du procès que le 10 septembre, près d'une semaine après sa clôture. Au lieu d'être dûment informées du déroulement de la procédure, les familles ont dû elles-mêmes partir à la pêche aux informations auprès des avocats commis d'office. Elles n'ont reçu aucune autre information sur l'affaire et tous les proches se sont vus interdire l'entrée du tribunal populaire intermédiaire de la municipalité de Changsha.

Il est désolant de constater que des personnes comme Cheng Yuan, Li Yongze et Wu Gejianxiong, qui défendent les droits de groupes marginalisés et œuvrent pour la protection des droits des personnes les plus vulnérables dans la société, sont détenues, inculpées de graves atteintes à la sécurité nationale et jugées dans le cadre d'un procès secret. La détention arbitraire de ces trois personnes sur la base de leurs activités menées en tant qu'employés d'une ONG luttant contre la discrimination viole le principe d'égalité devant la loi et de protection égale de la loi inscrite à l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Cheng Yuan, Liu Yongze et Wu Gejianxiong sont considérés comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir mené leurs activités professionnelles et défendu de manière pacifique les droits humains. Aussi, je vous prie instamment :

- de libérer Cheng Yuan, Liu Yongze et Wu Gejianxiong immédiatement et sans condition, et d'abandonner les charges retenues contre eux, car ils sont détenus uniquement pour avoir mené leurs activités professionnelles et défendu les droits humains de manière pacifique ;*
- de veiller à ce que, pendant leur détention, Cheng Yuan, Liu Yongze et Wu Gejianxiong puissent chacun avoir des contacts réguliers et sans restriction avec leur famille et les avocats de leur choix et à ce qu'ils ne soient pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Détenus au secret pendant plus d'un an, Cheng Yuan, Li Yongze et Wu Gejianxiong n'ont eu aucun contact avec leurs familles depuis leur arrestation le 22 juillet 2019. Tout de suite après leur arrestation, leurs familles ont engagé des avocats pour chacun d'entre eux. Toutefois, les avocats engagés par les familles ont été informés par les autorités qu'ils avaient été « renvoyés ». Les autorités ont affirmé que leur renvoi avait été demandé par les trois détenus, alors que les avocats n'avaient pas été autorisés à rencontrer leurs clients depuis leur placement en détention. Les autorités ont alors désigné des avocats pour chaque prévenu. Les familles pensent que les trois hommes ont été poussés à renvoyer les avocats qu'elles avaient engagés. Amnesty International a réuni des informations montrant que les autorités chinoises ont dans certains cas contraint des défenseur·e·s des droits humains incarcérés à renvoyer les avocats qu'ils avaient choisis et nommé à leur place des avocats favorables au gouvernement pour les défendre face à des accusations motivées par des considérations politiques.

Depuis mars 2020, les familles ne cessent de réaffirmer publiquement qu'elles souhaitent que les trois hommes soient représentés par les avocats qu'elles ont engagés pour eux. Cependant, les avocats commis d'office ont refusé de se retirer de l'affaire. Les familles ont découvert qu'ils leur cachent des informations et se montrent réticents à partager ce qu'ils savent. Ce n'est qu'après avoir appelé elle-même l'avocat que l'épouse de Cheng Yuan a appris que le trio avait été inculpé en juillet 2020. De même, le père de Wu Gejianxiong a eu connaissance du procès lors d'une conversation qu'il a lancée avec l'un des avocats de l'aide juridictionnelle.

Changsha Funeng (长沙富能) est une ONG qui défend les droits des personnes avec des handicaps et d'autres groupes marginalisés, et qui lutte contre la discrimination à l'emploi dont font l'objet les personnes vivant avec le VIH et l'hépatite B, en menant des actions judiciaires. Le responsable de cette organisation, Cheng Yuan, est un militant expérimenté dans le domaine de l'intérêt public et du droit en Chine. Il a représenté des clients dans une dizaine d'affaires de discrimination au cours de la dernière décennie, et a contribué à faire baisser la discrimination institutionnelle à l'égard des porteurs de l'hépatite B en Chine. En 2013, il a mené une procédure historique et, pour la première fois, une personne séropositive au VIH a été indemnisée pour discrimination à l'embauche. Par ailleurs, Cheng Yuan n'a cessé de recourir aux poursuites judiciaires et à l'action de plaider pour obtenir l'abolition de la « politique de l'enfant unique » de la Chine et la réforme du système d'enregistrement des ménages (*hukou*). Liu Yongze et Wu Gejianxiong sont tous deux des employés de Changsha Funeng.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou chinois
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 novembre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Cheng Yuan (il), Li Yongze (il), Wu Gejianxiong (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/2804/2020/fr/>